

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion : Ce FCP a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement recommandée (supérieure à 3 ans), une performance nette de frais de gestion supérieure à 5% (le « **Fonds** » ou l' « **OPCVM** » ou le « **FCP** »). Du fait de l'objectif de gestion et au regard de la stratégie d'investissement utilisée totalement discrétionnaire, il ne peut être fait mention d'un indicateur de référence pertinent pour le FCP. Cependant à titre indicatif, la performance du FCP peut être comparée a posteriori à celle de l'indice composite suivant : 33% ESTER + 33% EMTX Global + 34% MSCI WORLD TR EUR. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, coupons ou dividendes réinvestis et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'ESTER.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, les gérants diversifient les investissements sur l'ensemble des classes d'actifs et stratégies d'investissement en privilégiant l'analyse fondamentale et thématique. Les expositions aux facteurs de risques varient en fonction des opportunités identifiées dans un style contrariant (renforcer les actifs décotés et alléger les actifs les plus chers).

Politique d'investissement : Afin d'atteindre l'objectif de gestion, l'exposition de l'OPCVM aux différentes classes d'actifs respecte la répartition suivante :

- De 0% à 100% de l'actif en titres de créance et instruments du marché monétaire, de signature d'Etat ou privée, de durée courte ou longue, cotés sur un marché réglementé ou non, en France, en Europe ou sur une autre zone, libellés en euro ou sur une autre devise, gérés à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et 8. L'OPCVM pourra être exposé jusqu'à 50% en titres spéculatifs.

- De 0% à 60% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations et de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé au maximum à 50% en actions des pays émergents

L'investissement direct en actions et titres de créance n'est pas autorisé.

L'OPCVM peut investir jusqu'à 100% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit étrangers.

L'OPCVM peut également investir à hauteur de 30% maximum de son actif net en fonds d'investissement à vocation générale de droit français, en FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25, et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement peuvent être gérés ou non par la société de gestion.

Par ailleurs, certains instruments étant libellés dans une autre devise que l'euro, l'OPCVM pourra présenter un risque de change (jusqu'à 100%).

Le FCP pourra intervenir, à des fins d'exposition et/ou de couverture, sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré français ou étrangers, dans la limite d'une fois l'actif net.

Affectation du résultat : capitalisation des sommes distribuables.

Durée minimum de placement recommandée : supérieure à trois (3) ans. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat : les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de calcul de la valeur liquidative (« **VL** ») jusqu'à 11 heures et sont exécutées sur la base de la VL de ce même jour calculée en J+2 et dénouée en J+ 3. La VL est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture de bourse du jour, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes, et des jours de fermeture de Bourse.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,
 rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Signification de cet indicateur

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du Fonds et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est-il dans cette catégorie ?

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est exposé aux marchés financiers français et étrangers actions, obligations et autres titres de créances, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre et donc de la VL de l'OPCVM. Par ailleurs, ce FCP doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement » pourra entraîner un risque de baisse de la VL plus important.

L'impact des techniques telles que des produits dérivés est le risque d'amplification des pertes du fait du recours à ce type d'instrument financier.

Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la VL de votre OPCVM.

FRAIS

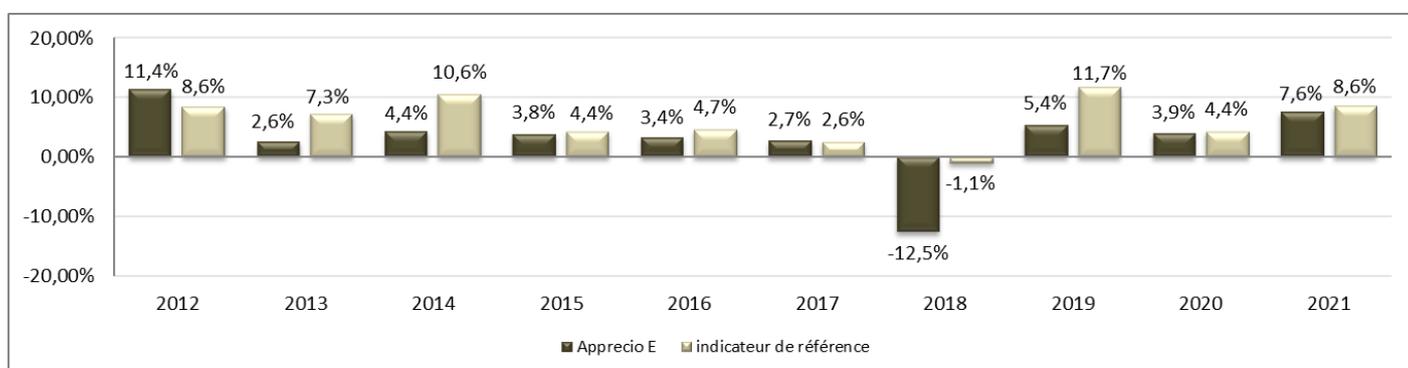
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	4% max
FRAIS DE SORTIE	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	2,87% TTC (*)
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	11,96 % TTC de la performance de l'actif net investi qui excèdera 5% annualisé 0,00% TTC prélevés au titre du dernier exercice.

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30/06/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 10 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet <http://www.wiseam.fr>

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Jusqu'au 30 juin 2012, celle de l'indicateur de référence est calculée coupon réinvesti pour l'Eonia et l'EMTX Global et hors dividendes pour l'indice MSCI WORLD. A compter du 1^{er} juillet 2013, la performance de l'indicateur est calculée coupons réinvestis pour l'Eonia et l'EMTX Global, dividendes réinvestis pour l'indice MSCI World. A compter du 1^{er} janvier 2022, l'Eonia est remplacé par l'ESTER.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 28/04/2006

DEVISE DE LIBELLE : Euro (Part E)

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : changement de société de gestion de VP FINANCE GESTION à WiseAM et de dépositaire de Banque Leonardo à Crédit Industriel et Commercial (CIC)

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : Crédit Industriel et Commercial (CIC)

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et semestriels sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une (1) semaine sur simple demande par mail à info@wiseam.fr ou par courrier auprès de : WISEAM / 13, rue Alphonse de Neuville, 75017 Paris / Tél. : +33-1 80 98 00 50. Ces documents sont également disponibles sur le site : <http://www.wiseam.fr>

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la VL : D'autres informations pratiques sont disponibles dans le prospectus de l'OPCVM. La VL est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site sur le site : <http://www.wiseam.fr>.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : <http://www.wiseam.fr>. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution. Ces documents peuvent également être adressés gratuitement par courrier dans un délai d'une (1) semaine sur simple demande écrite auprès de la direction administrative de la société de gestion à l'adresse postale ou électronique mentionnée ci-contre. »

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts : Cet OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet de Wiseam.

Régime fiscal : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de WISEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). WISEAM est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/09/2022.